

Le lieu de travail

● Pour quoi faire ?

L'emplacement dans l'EPL peut représenter un frein ou au contraire faciliter la mise en place du projet en fonction des besoins clairement identifiés : être en relation avec les directeurs, impliquer les collègues et les apprenants, suivre des expérimentations, etc. De plus, l'environnement de travail doit permettre au chargé de mission tiers temps / chef de projet de bénéficier d'outils pertinents pour le suivi du projet, avec des dossiers spécifiques bien classés.

● Points de vigilance

Les conditions de travail varient beaucoup d'un EPLEFPA à un autre, tout comme le mode de travail du chargé de mission tiers temps / chef de projet. En général, il dispose d'un ordinateur et d'un téléphone, parfois juste au démarrage du projet. Cependant plusieurs utilisent leur propre matériel.

Pour certains, les conditions les plus favorables nécessitent d'avoir un bureau à part mais proche des lieux de prise de décisions (direction) ou d'application (exploitation). Pour d'autres, il est préférable de rester dans la salle des professeurs pour ne pas être mis à l'écart des collègues du fait de cette nouvelle mission et pour les impliquer dans le projet. Certains ont deux bureaux correspondant à leurs deux missions : enseignement et animateur de projet. D'autres encore préfèrent être plus tranquilles et piloter le projet de leur domicile.

● Conseils

Bien discuter des conditions matérielles avec la direction, en amont ou au début du projet, en mobilisant les arguments en faveur du bon déroulement du projet.

Puis, s'adapter au contexte en fonction de son mode de fonctionnement et des conditions matérielles de l'établissement.